



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2022-852

Objet : Nantes- Chemin de la Censive du Tertre – Déclassement de la parcelle cadastrée WW69

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement du domaine public,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril 2022 au 9 mai 2022 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 9 juin 2022,

Considérant que la désaffectation de la parcelle cadastrée WW69 a été constatée par procès-verbal d'huissier de justice, Monsieur Julien VAN GORKUM, en date des 14 juin et 28 juin 2022,

Considérant que cette parcelle d'une contenance de 4185 m² ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole, et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Nantes- Chemin de la Censive du Tertre – Déclassement de la parcelle cadastrée WW69 d'une contenance de 4185 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

12 JUIL. 2022

Fait à Nantes, le

12 JUIL. 2022

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS